

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Restauration d'oeuvres et d'objets - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le 6 novembre 2007, la commission scientifique interrégionale Bourgogne/Franche-Comté, compétente en matière de restauration d'œuvres et d'objets, a étudié et approuvé un ensemble de travaux proposés par le musée.

1 - Remise en état de céramiques grecques et italiotes de la Collection Pierre-Adrien Pâris à la suite des conclusions de l'étude confiée au Centre de Recherche et de Restaurations des Musées de France :

* Devis de Christine Verwaerde pour un ensemble de travaux sur un cratère en cloche et un skyphos orné d'une chouette pour un montant de 3 781,75 € TTC.

* Restauration fondamentale d'une oenochoé décorée d'une femme à la patère nécessitant plus de 17 jours de travail pour un montant de 8 539,44 € TTC.

* Devis de Christine Verwaerde pour le démontage, nettoyage et recollage d'une oenochoé ornée d'une tête de femme ainsi que le nettoyage et la désalinisation d'une petite coupe à figures noires pour un montant de 2 891,93 € TTC.

2 - Remise en état d'un ensemble de céramiques des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles de la collection Willemot. Le devis de l'Atelier Régional de Restauration des Éléments du Patrimoine (Seurre) pour la reprise de restaurations anciennes de huit pièces exposées en permanence et le nettoyage puis recollage de sept objets conservés en réserve s'élève à 10 025 € TTC.

3 - Interventions sur le panneau de bois déformé et le cadre de la peinture La Nymphé à la source de Lucas Cranach (1472-1553). Le devis du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Oeuvres d'Art (Vesoul) pour assurer la sécurité de l'encadrement et son esthétique par la réalisation d'un berceau en balsa et la mise en place de montants de sécurité s'élève à 1 290 € TTC.

4 - Désinsectisation de deux statuette reliquaire du XVII^{ème} siècle en bois peint. Le devis du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Oeuvres d'Art de Vesoul s'élève à 430 €.

Le montant total des travaux s'élève à 26 958,12 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces restaurations,
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 9 435,34 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- autoriser l'inscription de cette participation en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de l'arrêté attributif au chapitre 13.322.1321.509 CS 52000 et à la réaffecter en dépenses au chapitre 23.322.2316.509 CS 52000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.